

IDENTITE DE L'ÉLÈVE		ADRESSE DE RESIDENCE	
Nom :		Numéro :	
Prénom (1) :		Adresse :	
Prénom (2) :	
Prénom (3) :		Code Postal :	
Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>		Commune :	
Date de naissance :			
Lieu de Naissance			
Pays :		Département :	Commune :

ECOLE DEMANDEE	CLASSE PROCHAINE RENTREE	Souhaitez-vous recevoir un dossier pour inscription A la cantine, périscolaire, bus, accueil mercredi	
		O	N

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir OBLIGATOIREMENT pour l'inscription à l'école :

- ✓ **Un justificatif de la situation familiale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du jugement de tutelle.
- ✓ **En fonction de la situation familiale** :
Photocopie du jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés et les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- ✓ **Un justificatif de vaccination** : copie de la page de vaccination obligatoire du carnet de santé, ou un certificat médical attestant que l'enfant est vacciné, ou un certificat de contre-indication.
 - Pour information, voici les vaccinations obligatoires :
 - **Enfant né avant 2018** : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DIP).
 - **Enfant né après 2018** : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DIP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérogroupe C, Rougeole, oreillons et rubéole.
- ✓ **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture de fournisseur d'énergie, téléphone, compromis de vente). Si vous ou seulement votre enfant résidez chez un tiers, l'attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant, la copie de sa carte d'identité et la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ✓ **Un certificat de radiation de l'ancienne école si changement de domicile.**

Les données à caractère personnel de ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatique et seront transmises à l'Education Nationale. Vous pouvez demander l'accès ou la rectification des données personnelles vous concernant, ou vous opposer à leur traitement. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant dont je demande la préinscription, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. *Article 441-7 du code pénal*

A, le ____/____/____

signature

SITUATION FAMILIALE	
Entourer la situation correspondante :	
Marié(e)	Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (veuve) Pacsé(e) Vie maritale Célibataire
RESPONSABLES LEGAUX ➔	

<u>PERE</u>	<u>ADRESSE DE RESIDENCE (si différente de l'élève)</u>
Nom :	Numéro :
Prénom :	Adresse :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> i n <input type="checkbox"/> h
Profession :	Code Postal :
Tél. portable	Commune :
Tél. professionnel	Tél. domicile :
Adresse mail :	

<u>MERE</u>	<u>ADRESSE DE RESIDENCE (si différente de l'élève)</u>
Nom de jeune fille :	Numéro :
Prénom :	Adresse :
Nom d'usage :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> i n <input type="checkbox"/> h	Code Postal :
Profession :	Commune :
Tél. portable	Tél. domicile :
Tél. professionnel	
Adresse mail	

<u>AUTRE RESPONSABLE LEGAL (personne physique ou morale)</u>	
	<u>ADRESSE DE RESIDENCE (si différente de l'élève)</u>
Organisme :	Numéro :
Personne référente :	Adresse :
Fonction :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> i n <input type="checkbox"/> h	Code Postal :
Tél. portable	Commune :
Tél. professionnel	Tél. domicile :

Affectation dans les écoles :

Un périmètre scolaire a été établi pour l'école de Benoit BONY, les familles habitant au nord du Chemin Bressan seront automatiquement affectées à cette école.

Pour les autres secteurs de Neuville, les groupes scolaire GUIMET, PREVIERI/ LAITIERE ont un périmètre scolaire commun, aussi toutes les familles de la commune peuvent être affectées dans l'une ou l'autre des écoles.

Au moment de l'inscription en Mairie, les parents émettent un souhait d'école, une commission se tiendra pour déterminer les affectations définitives des élèves, l'objectif étant une répartition harmonieuse des effectifs pour éviter les fermetures de classes.

Il sera tenu compte des différents critères ci-dessous par ordre de priorité :

PROXIMITE :

- Si l'enfant a un frère ou une sœur scolarisé actuellement dans une école maternelle ou élémentaire, préciser, le nom de l'enfant, l'école fréquentée cette année et la classe :

.....

- Pour les enfants de moins de 6 ans, moyen de garde périscolaire : (par une nourrice agréée ou un membre de la famille habitant dans le secteur demandé) : joindre un courrier attestant de la garde de l'enfant + justificatif de domicile + pièce d'identité ou livret de famille prouvant le lien de parenté.

.....

- Pour les enfants de moins de 6 ans, moyen de garde périscolaire : (par une nourrice agréée récupérant d'autres enfants dans le groupe scolaire demandé) : joindre un courrier attestant de la garde de l'enfant

.....

- Y-a-t-il des critères médicaux ou sociaux validés par des professionnels de l'Education Nationale pour inscrire l'enfant dans cette école ? joindre un courrier d'un professionnel.

OUI

NON

- Pour les enfants de plus de 6 ans, moyen de garde périscolaire : (par une nourrice agréée ou un membre de la famille habitant dans le secteur demandé) : joindre un courrier – justificatif de domicile + pièce d'identité.

.....

- Un des parents travaille-t-il dans le groupe scolaire demandé ?

OUI

NON

- Ecole la plus proche du domicile :

OUI

NON

- Autre raison :

.....
.....
.....
.....



Souhaitez-vous inscrire l'enfant à un service périscolaire
(Facultatif et payant) :

■ Garderie du matin 7h30, garderie/Etude du soir après 16h30
(Matin ou soir pour les petites sections et moyennes sections, pas d'accueil périscolaire pour les toutes petites sections)

■ Transport scolaire

■ Accueil de loisirs des mercredis
(A partir de 3 ans)

■ Inscription au restaurant scolaire
(Pas d'accueil pour les enfants de toute petite section)

OUI

NON